



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 30 juin 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente juin à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;

Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;

Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

EXCUSÉS : Adeline GELYS, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2022 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération en date du 19 mai 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2021 et a donné quitus au Maire pour sa gestion en 2021 ;

VU la délibération en date du 19 mai 2022 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte de gestion du budget général 2021 ;

VU l'avis de la commission municipale du 23 juin 2022 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN rappelant la nécessité d'affecter le résultat 2021 ;

CONSIDÉRANT que le résultat de fonctionnement s'élève à + 5 574 025,92 € et le résultat d'investissement à - 27 761,93 €, soit un résultat global excédentaire de + 5 546 263,99 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 24 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Véronique PELISSIER, , Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE) ;

DÉCIDE de reprendre les résultats de clôture 2021 et les affecte au Budget supplémentaire 2022 suivant le tableau joint en annexe et comme suit :

- Inscription d'une part du résultat de fonctionnement à hauteur de de 3 299 710,74 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement (recette au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ») qui se décompose ainsi :
 - résultat d'investissement : - 27 761,93 € ;
 - restes à réaliser : solde de - 1 476 736,81 € (recettes de 406 349,06 € - dépenses de 1 883 085,87 €) ;
 - réduction de l'emprunt inscrit initialement au budget primitif 2022 : -1 795 212,00 €.
- Report du solde du résultat cumulé de la section fonctionnement 2021 pour alimenter l'autofinancement à hauteur de + 2 274 315,18 € (recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ») ;
- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2021 de - 27 761,93 € (dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté »).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 11/07/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE